

Présentation IPS (par Alain Boucher)

Tout d'abord quelques mots pour vous présenter l'I.P.S. :

L'I.P.S., dont le sigle signifie « Institution pour le **P**rogrès en **S**écurité et santé au travail », est une institution paritaire composée de 8 membres actifs : 4 représentants les employeurs et 4 représentants les salariés avec une Présidence et Vice-présidence alternées annuellement.

L'I.P.S. a pour mission de contribuer à la poursuite du progrès de la sécurité et de la santé dans les entreprises sidérurgiques et métallurgiques. A ce titre, l'I.P.S. participe à la réalisation de ce challenge santé sécurité.

Le GESiM quant à lui en a la responsabilité administrative et collabore à son animation.

Je laisse maintenant la parole à deux membres de l'I.P.S., Alain GIAMMUSSO et Bruno Bièvre. Ils vont vous présenter les travaux réalisés par l'Institution.

Travaux d'IPS

Bruno Bièvre

Le premier sujet de travail de l'Institution avait porté sur **les drogues et substances psychoactives, les bonnes pratiques en entreprise** et une brochure d'information a été élaborée.

Dans cette brochure y ont été développés les points suivants :

- **Addictologie ou dépendance,**
- **Les substances et leurs effets,**
- **La polyconsommation,**
- **Le cadre légal pour les stupéfiants,**
- **Les conséquences pour l'entreprise,**
- **La prévention,**
- **L'accompagnement.**

L'institution a travaillé ensuite sur un second sujet tout aussi important et d'actualité, celui des champs électromagnétiques.

Une brochure intitulée “**LES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES EN MILIEU INDUSTRIEL**” a pu être réalisée.

Son contenu, que nous avons souhaité le plus complet possible et facilement compréhensible pour tous, donne des informations précises sur :

1- **Ces champs électromagnétiques** qui font partie de notre environnement naturel mais qui sont créés aussi par les nouvelles technologies :

2- **les risques :**

- ✓ Les paramètres d'exposition,
- ✓ les effets possibles sur l'organisme,

3- **Le cadre légal :**

- ✓ la réglementation européenne et française,
- ✓ Les Valeurs Limites d'Exposition et les Valeurs Déclenchant l'Action.

4- **Les bonnes pratiques en entreprise.**

Ces deux brochures ont déjà été diffusées à plusieurs milliers d'exemplaires et continue de l'être. A travers cette diffusion, l'Institution souhaite informer et conseiller au mieux les salariés et employeurs sur les bonnes pratiques en entreprises.

Alain Giammusso

Le dernier sujet de travail de l'Institution a porté sur la réactualisation du règlement général de sécurité du chemin de fer, actuellement en application dans nos entreprises, dont la dernière édition datait de novembre 2001.

Un groupe de travail a été mis en place pour recueillir l'expertise de responsables de services transports d'établissements industriels sur les évolutions à apporter au contenu du règlement.

Suite à cela, les membres de l'Institution ont pris la décision, dans le respect de la réglementation en vigueur, de le remanier par métier : **conducteur – chef de manœuvre – accrocheur**, d'améliorer sa rédaction, de moderniser ses schémas, dessins et panneaux et d'y ajouter certaines bonnes pratiques.

Ces travaux de réactualisation sont arrivés à terme en mai 2012. Le nouveau Règlement Général de Sécurité du chemin de fer, plus attractif et plus aisément consultable est actuellement en cours d'édition et sera diffusé prochainement à nos entreprises.

Information concernant le nouveau sujet.....

Nous vous remercions de votre attention.